

LE CONSEIL AUX TERRITOIRES

Démarche nationale initiée par le Gouvernement en 2016, le **conseil aux territoires** est destiné à apporter, gratuitement, un **accompagnement aux collectivités et opérateurs dans le montage de leurs projets**. Il est essentiellement ciblé sur l'aide à l'émergence de stratégies ou de projets d'aménagement locaux, et sur la mise en oeuvre de procédures administratives nécessaires à leur réalisation.

Le conseil aux territoires est une mission dévolue aux différents services de l'État, dans le cadre de leurs compétences respectives. En charge de nombreuses politiques publiques d'aménagement du territoire, **la DDT a vocation à intervenir également sur les projets d'aménagement complexes et multi-thématiques**. Si nécessaire, elle sollicite dans le cadre de son intervention les autres services ou établissements publics de l'État pouvant apporter un appui.

Ce conseil a pour principaux objectifs :

- de faciliter l'émergence et la mise en oeuvre des projets dans le cadre de la réglementation,
- d'assurer la prise en compte des risques et contraintes affectant le territoire du projet,
- de veiller à la sécurité juridique des dossiers,
- et de rechercher la meilleure adéquation entre les attentes du porteur de projet, les enjeux du territoire et la mise en oeuvre des politiques publiques prioritaires.

Comme l'indique son nom, cette mission relève bien d'une **posture de conseil**, la DDT n'ayant plus vocation à intervenir en appui des collectivités selon d'autres modalités (assistance à maîtrise d'ouvrage, conception de projet, maîtrise d'oeuvre, ...).

Pour autant, **l'activité de conseil couvre un large champ**, variable selon la nature du projet : appui technique, expertise juridique, ingénierie financière, production de notes d'enjeux, mobilisation d'autres acteurs de l'aménagement, ...

Dans le cadre de cette activité de conseil, **l'appui de la DDT sera d'autant plus efficace** qu'elle sera sollicitée en amont, c'est-à-dire lors de la réflexion sur le projet et avant tout lancement de procédure ou dépôt de demande d'autorisation.

CONTACTS

Arrondissement de Briey

La DDT dispose d'une implantation géographique à Val de Briey, le pôle relais du Pays Haut. Pour tout projet sur le territoire de cet arrondissement, *contactez en priorité le responsable de cette structure :*

Simon LERAY
Tél : 03 82 46 57 77
Mail : simon.leray@meurthe-et-moselle.gouv.fr

Arrondissements de Nancy, Toul et Lunéville

Pour les projets d'aménagement complexes ou relevant de diverses thématiques, *contactez le référent en charge du Conseil aux Territoires :*

Francis MALLET
Tél : 03 83 91 40 03
Mail : francis.mallet@meurthe-et-moselle.gouv.fr

Par ailleurs, la DDT est organisée en services fonctionnels. Pour tout projet relevant d'une thématique particulière, contactez en priorité le référent du service concerné :

Habitat et Constructions Durables (HCD)

Tél : 03 83 91 40 00
Mail : ddt-hcd-pt@meurthe-et-moselle.gouv.fr

Eau, Environnement et Biodiversité (EEB)

Tél : 03 83 91 41 23
Mail : ddt-eeb-nature-biodiversite-peche@meurthe-et-moselle.gouv.fr

Agriculture, Forêt, Chasse (AFC)

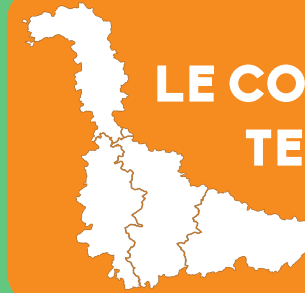
Tél : 03 83 91 40 76
Mail : ddt-afc-fc@meurthe-et-moselle.gouv.fr

Aménagement Durable, Urbanisme et Risques (ADUR)

Tél : 03 83 91 40 10
Mail : ddt-adur-avd@meurthe-et-moselle.gouv.fr

Éducation et Sécurité Routières

Tél : 03 83 91 41 60
Mail : ddt-ts-sr@meurthe-et-moselle.gouv.fr



LE CONSEIL AUX TERRITOIRES DE LA DDT

Sur votre territoire, vous souhaitez réhabiliter une friche industrielle, aménager un centre-bourg, créer un équipement public structurant, installer un parc éolien, réaménager un cours d'eau...



CONTACTEZ LA
DIRECTION
DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES

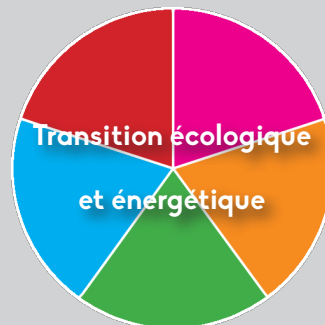
Associez la DDT à vos projets dès la phase de réflexion de votre démarche et avant le dépôt de toute demande d'autorisation !

Trouvez le service adapté à votre demande ...

Les missions transversales

... et retrouvez les contacts au dos du dépliant !

Aménagement du territoire et renouvellement urbain



HCD
Habitat et
Constructions Durables

Politiques de l'habitat
Accessibilité des espaces publics
Politique d'accueil des gens du voyage



EEB
Environnement, Eau,
Biodiversité

Protection de la biodiversité
Préservation de la ressource en eau et
milieux aquatiques



AFC
Agriculture, Forêt,
Chasse

Forêt
Economie agricole
Chasse et faune sauvage
Préservation des espaces agricoles et naturels



ADUR
Aménagement Durable,
Urbanisme et Risques

Politiques d'aménagement du
territoire et urbanisme
Aménagement commercial
Mobilité / déplacements
Prévention des risques



ESR
Education
et Sécurité Routières

Sécurité routière